Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260320-D2026_03_03-DE

DEPARTEMENT
DES
COTES D'ARMOR

COMMUNE DE
PLERNEUF

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLERNEUF

Séance du 20 mars 2026

Nombre de membres du Conseil municipal en exercice est de : 15

Nombre de votants : 15

Suffrages exprimés :
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
16 mars 2026

Date d'affichage
16 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, afin de l'organiser dans le respect des règles sanitaires – notamment de distanciation (*article 6 de la loi N° 2020-1379 du 14 novembre 2020),* sous la présidence de Monsieur Philippe LE MEHAUTE, Maire.

Présents : Mrs. LE MEHAUTE, CHASSAGNE, CLERMONT, LE CASTREC, LEMAITRE, BARBIER, LE BELLEGO, OLLIVIER,
Mmes. QUILGARS LABARRE, LE GALLOU, JAFFRAIN, BOLLORÉ, VANCAPPEL, DUPAS, DESNOS,

Absents (excusés) : /

Secrétaire de séance : Mme DUPAS

N° de la délibération **:**
2026/03/03

Objet de la délibération **:**
Election des adjoints au Maire

Le Conseil Municipal, sur proposition de monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-7 L2122-1, L2122-2, L2122-4 et L2122-7-2 ;
VU la délibération en date du 20 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints au Maire à 3 ;
CONSIDÉRANT que, dans les communes de moins de 3 500 habitants, les adjoints sont élus au scrutin secret de liste paritaire à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel,
CONSIDÉRANT que la liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ;
CONSIDÉRANT que Monsieur le Maire fait procéder à l'élection des adjoints ;
CONSIDÉRANT que Monsieur le Maire lance un appel à candidatures et que le Conseil laisse 5 minutes pour la constitution des listes ;
CONSIDÉRANT que Monsieur le Maire rappelle que si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;
CONSIDÉRANT qu'une liste est candidate,

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260320-D2026_03_03-DE

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260320-D2026_03_03-DE

CONSIDÉRANT que la liste suivante est soumise au vote :

	Liste Liliane QUILGARS LABARRE
1.	Liliane QUILGARS LABARRE
2.	Arnaud CHASSAGNE
3.	Valérie LE GALLOU

CONSIDÉRANT que chaque conseiller municipal est alors invité à déposer dans l'urne son enveloppe contenant un bulletin de vote plié ;

Après avoir procédé aux opérations de vote,
Le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Nombre de Conseillers Municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 15
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
Nombre de suffrages blancs : 0
Suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8

A OBTENU :
Liste conduite par Liliane QUILGARS LABARRE : 15 voix (quinze),

La liste conduite par Liliane QUILGARS LABARRE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est élue.

Sont proclamés adjoints, selon le rang ci-après indiqué, et immédiatement installés :

PREMIER ADJOINT	Liliane QUILGARS LABARRE
DEUXIÈME ADJOINT	Arnaud CHASSAGNE
TROISIÈME ADJOINT	Valérie LE GALLOU

Le secrétaire de séance
Marine DUPAS

Le Maire,
Philippe LE MEHAUTE.

MAIRIE DE PLERNEUF

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260320-D2026_03_03-DE